

Commune de MEGEVE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°3 DU PLU - RESTRUCTURATION DU DOMAINE SKIABLE DE ROCHEBRUNE - APPROBATION

La Commune informe que par délibération n° 2019-178-DEL en date du 23 juillet 2019, le Conseil Municipal de MEGEVE a notamment :

- déclaré d'intérêt général le projet de restructuration du domaine skiable de Rochebrune ;
- approuvé la mise en compatibilité n°3 du Plan Local d'Urbanisme avec la déclaration de projet prononçant l'intérêt général de l'opération.

Cette délibération est affichée en Mairie pendant un mois et peut, ainsi que le dossier, être consultée auprès du pôle DAD du lundi au vendredi pendant les horaires d'ouverture de ce service au public soit de 8h30 à 12h00



Le Maire,
Catherine JULLIEN-BRECHES